

OFFRE PARRAINAGE

1

Parlez-en autour de vous! À vos amis, collègues ou à votre famille... 2

Remplissez le formulaire au dos ou directement en ligne sur : www.sgfinance.eu à la rubrique *PARRAINAGE*

3

Un conseiller SG FINANCE contacte votre filleul pour convenir d'un rendez-vous



Votre filleul rencontre un conseiller SG FINANCE pour étudier la réalisation de son projet d'investissement



Votre filleul concrétise son projet d'investissement et signe son contrat de réservation



Votre filleul signe l'acte notarié et vous recevez 500€



www.sgfinance.eu

Civilité	M	Mme	M et Mme	
Nom				Prénom
Téléphone				Email
Code postal				Ville
Adresse				



M Mme M et Mme	M Mme M et Mme	M Mme M et Mme
Nom	Nom	Nom
Prénom	Prénom	Prénom
Téléphone	Téléphone	Téléphone
Email	Email	Email
Code postal	Code postal	Code postal
Ville	Ville	Ville
Adresse	Adresse	Adresse

Règlement -

ARTICLE 1: MISE EN PLACE

À la date du 28 avril 2020, le dispositif de parrainage décrit ci-après prend effet. SG FINANCE conserve le
droit d'apporter toute modification et interprétation au présent dispositif. SG FINANCE se réserve
également le droit de mettre fin à l'opération de parrainage, en totalité ou en partie, sans que la
modification ou l'annulation ne soit préjudiciable pour le Parrain dans le cadre du ou des parrainage(s)
ayant débuté avant la modification ou l'interruption de l'opération de parrainage, Si les modifications ou
annulation résultent d'obligations légales, les clauses citées ci-dessus n'ont plus lieu d'être. La qualification
des prospects, Parrains et produits, définie dans les articles 2 et 6, pourra être soumise à modification et
suppression si elle reste en accord avec les procédures et dispositions légales.

ARTICLE 2 : DÉFINITION ET CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DU PARRAIN

Le Parrain est une personne physique procédant à la désignation d'une autre personne physique ayant vocation à acquérir un bien immobilier commercialisé par SG FINANCE.

L'inscription au parrainage est possible pour toute personne physique cliente de SG FINANCE, ou inscrite dans ses bases de données en tant que prospect (c'est-à-dire contact qui n'a pas finalisé l'acquisition d'un bien via SG FINANCE) au minimum 1 jour avant le premier rendez-vous de la personne désignée par le Parrain avec un conseiller de SG FINANCE.

ARTICLE 3 : DÉFINITION ET CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DU FILLEULLe Filleul est une personne physique, désignée par le Parrain, ayant acquis un bien immobilier commercialisé par SG FINANCE.

ARTICLE 4 : VALIDITÉ DU PARRAINAGE
Pour valider le parrainage, le Parrain remplit le formulaire en ligne ou sur le document imprimé avant la première prise de contact du Filleul avec l'un des conseillers de SG FINANCE. Le parrainage ne peut en aucun cas être rétroactif. Les gains du Parrain ne seront pas honorés si un intermédiaire venait se positionner lors de la transaction. La présence d'un professionnel à la présentation du Filleul, qui pourrait ainsi demander rétribution, annule le dispositif de parrainage mis en place.

ARTICLE 5 : DOUBLE PARRAINAGE Si 2 Parrains revendiquent le même Filleul, le Parrain qui a communiqué les coordonnées avant l'autre conserve tous les droits du parrainage. Il devra dans ce cas répondre à toutes les conditions du règlement établi ci pour recevoir la rétribution définie dans l'article 8.

ARTICLE 6 : ÉLIGIBILITÉ DES PRODUITS

Le présent dispositif de parrainage s'applique dans le cadre de tous les programmes immobiliers commercialisés par SG FINANCE.

ARTICLE 7 : CONCRÉTISATION DES VENTESLa rétribution du Parrain ne surviendra qu'après la réalisation définitive de la vente du produit commercialisé par SG FINANCE, c'est-à-dire après la signature de l'acte authentique par le Filleul (et de son Parrain) chez le notaire.

ARTICLE 8 : RÉTRIBUTION DU PARRAIN

Dans le cadre du parrainage, le Parrain reçoit sa rétribution sous forme de carte cadeau en fonction de

- Le Parrain est un client de SG FINANCE (et sous réserve que sa réservation soit actée), il reçoit 500 €
- Le Parrain est inscrit en tant que prospect dans les bases de données de SG FINANCE, il reçoit 500 €
- Le Parrain est un intermédiaire inconnu de SG FINANCE, il recoit 500 € en Carte cadeau.

Le règlement de ladite somme intervient dans un délai maximum de 90 jours suivant l'acte authentique. La somme perçue par le Parrain est soumise à l'impôt sur le revenu de l'année de perception. Le Parrain et le Filleul ont l'obligation et la tâche de la déclarer.

ARTICLE 9 : NOMBRE DE PARRAINAGES
Le dispositif de parrainage mis en place par SG FINANCE est illimité. Le Parrain peut parrainer autant de Filleuls qu'il le souhaite, mais seul le premier parrainage du Filleul donne droit à une carte-cadeau.

ARTICLE 10 : AUTO-PARRAINAGE L'auto-parrainage n'est pas autorisé.

ARTICLE 11: INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toutes les informations et données personnelles recueillies via le bulletin de parrainage sont nécessaires à la bonne réalisation de l'opération de parrainage. Elles sont enregistrées dans notre fichier de prospects et clients et peuvent être utilisées par SG FINANCE ou par ses partenaires à des fins de prospection. En parrainant son filleul, le Parrain s'engage à disposer du consentement de ce dernier, quant à l'envoi de ses coordonnées à SG FINANCE afin d'être contacté.

SG FINANCE s'engage à traiter l'ensemble des Données Personnelles dont elle a connaissance dans le cadre de l'exécution du Parrainage en conformité avec les règlementations en vigueur et notamment les dispositions de la Loi Informatique et Libertés (Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée) du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 – ci-après « RGPD »).

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifié, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles que vous avez communiqué à SG FINANCE et/ou à ses partenaires. Si le Parrain ou le Filleul souhaitent exercer ses droits et obtenir la communication des informations le concernant, il suffit de transmettre la demande, avec une copie de sa pièce d'identité, par email à SG FINANCE contact@sgfinance.eu ou par courrier à SG FINANCE – 11 rue de Tréjet 44118 La Chevrolière.

